



1

## Résolution

Dépôt : Claude Wiseler  
12 février 2020

La Chambre des Députés,

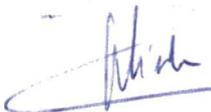
considérant

Interpellation au sujet de  
la participation  
luxembourgeoise à la  
prochaine Conférence sur  
l'avenir de l'Europe

- qu'en 2006, la Chambre des Députés avait adopté une nouvelle stratégie en matière de traitement des dossiers européens pour répondre aux défis se posant à l'époque,
- qu'en 2017, la Chambre des Députés avait adopté une résolution à caractère innovateur pour améliorer sa procédure européenne,
- qu'en 2020, plus précisément le 9 mai, la Conférence sur l'avenir de l'Europe du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne lancera un nouveau débat important sur l'avenir des citoyens de l'Union européenne – et donc aussi du Luxembourg – qui s'achèvera, selon toutes les prévisions, en 2022,

**s'engage à accompagner proactivement la Conférence sur l'avenir de l'Europe à travers**

- la création d'une nouvelle Commission des Affaires européennes,
- la mise en œuvre plus conséquente de sa résolution européenne de 2017,
- une prise en considération plus large des questions européennes au niveau du travail parlementaire,
- une coopération plus étroite avec le gouvernement pour discuter en amont la position luxembourgeoise relative à la précitée Conférence,
- l'organisation de débats publics ouverts et structurés sur l'avenir de l'Europe d'un point de vue luxembourgeois,
- l'organisation d'un échange structurée avec la société civile luxembourgeoise sur les défis de la précitée Conférence,
- la popularisation de la Conférence sur l'avenir de l'Europe dans un esprit démocratique.

  
C. Wiseler

  
N. Spautz

  
V. Rindig

  
M. Wob

  
E. EICHER